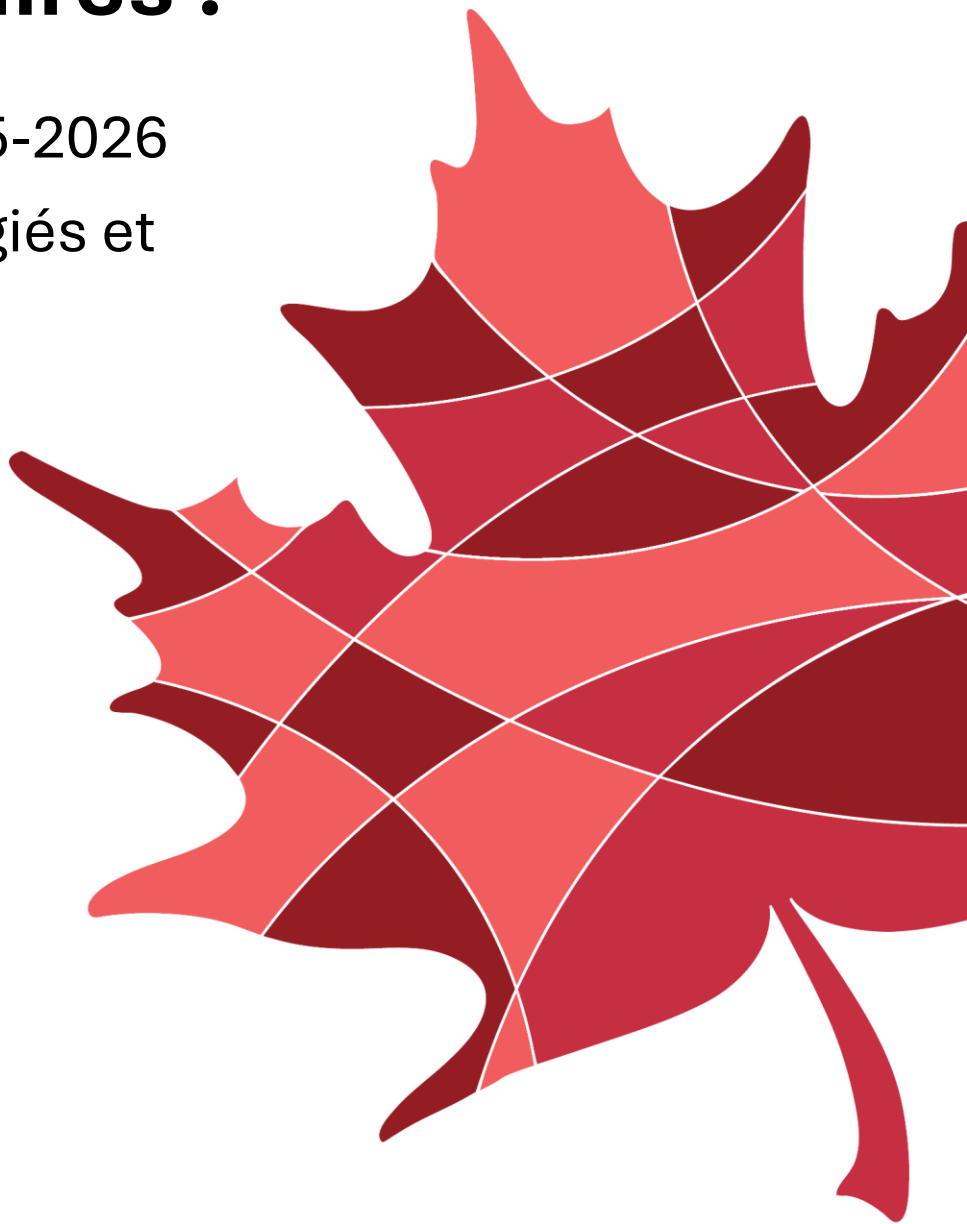


Tableaux de renseignements supplémentaires :

Plan ministériel 2025-2026
d'Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

Pour publication électronique
seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2025–26 Departmental Plan

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de Citoyenneté et Immigration, 2025.

ISSN 3111-1548

Ci1-27/1F-PDF

IRCC 05-2026

Table des matières

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	1
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus	1
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec	1
Programme d'aide au logement provisoire	4
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale	7
Programme d'aide à la réinstallation	11
Programme d'établissement	15
Programme d'appui à l'immigration francophone	19
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars.....	22
Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations	22
Analyse comparative entre les sexes plus	25
Section 1 : Renseignements généraux : Capacité institutionnelle de l'ACS Plus	26
Section 2 : Incidences sur le genre et la diversité, par programme	28
Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires.....	28
Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés.....	30
Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports	35
Services internes	36

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

L'indemnité financière versée à la province (sous forme de subvention) se fonde sur *[l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains](#)*, lequel est entré en vigueur le 1er avril 1991.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

En cours

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à l'Accord Canada-Québec signé en 1991, le Canada transfère au Québec la responsabilité des services d'établissement et d'intégration et lui verse une subvention

annuelle qui couvre théoriquement les services d'établissement et d'intégration offerts aux résidents permanents dans la province.

L'Accord a pour objectif, entre autres, de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec.

En vertu de l'Accord, le Canada est chargé de définir les objectifs généraux en matière d'immigration, les niveaux d'immigration nationaux et l'admissibilité, de sélectionner les demandeurs de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial et au titre de la catégorie des personnes protégées, de déterminer le statut de réfugié au Canada et d'accorder la citoyenneté. L'Accord confère au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie de l'immigration économique devant s'établir dans la province (la décision relative à l'admissibilité relève du Canada) et les réfugiés réinstallés devant s'établir dans la province (parmi les personnes sélectionnées par le Canada comme des réfugiés provenant de l'étranger), ainsi que l'établissement et l'intégration de tous les résidents permanents. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'Accord Canada-Québec, le Canada est tenu de verser une indemnisation au Québec pour ces services, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Résultats attendus :

Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale de la province de ses propres résultats attendus et des dépenses au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'établissement et d'intégration des résidents permanents qui s'établissent dans la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le reste du pays. À cette fin, le Canada et le Québec collaborent à la réalisation d'études comparatives régulières de leurs services d'établissement et d'intégration respectifs afin de s'assurer que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants partout au pays. En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Comité mixte, coprésidé par les sous-ministres adjoints d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, a pour mandat de réaliser conjointement la comparaison des services. Depuis 2014, le Comité

mixte a déposé sept études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont généralement comparables dans les deux administrations et qu'ils répondent ainsi aux exigences de l'Accord. À la réunion du Comité mixte de novembre 2017, les sous-ministres adjoints (coprésidents) ont recommandé que l'étude comparative soit déposée tous les deux ans afin de réduire le fardeau de production de rapports et les tâches connexes qui mobilisent de nombreuses ressources. La dernière étude comparative, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, a été déposée lors de la réunion du Comité mixte du 7 décembre 2023. La prochaine étude comparative couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 sera terminée à l'été 2025, en collaboration avec le Québec, et devrait être déposée au Comité mixte à l'automne 2025.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2019-2020

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le gouvernement du Québec est le seul bénéficiaire de la subvention.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

L'Accord prévoit un comité mixte et un comité de mise en œuvre composé de membres du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Ces comités se réunissent plusieurs fois par année, ce à quoi s'ajoutent plusieurs réunions ponctuelles entre les parties.

Information financière (en dollars)*

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	867 335 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000
Total des contributions	0	0	0	0

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	867 335 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000

*L'Accord prévoit une formule pour la compensation annuelle versée au Québec, y compris un facteur d'indexation appliqué au montant de base de l'année précédente, qui est une combinaison de deux facteurs :

- la variation, par rapport à l'année civile précédente, du nombre d'immigrants non francophones que le Québec reçoit;
- la variation des dépenses fédérales moins le service de la dette (dépenses nettes), telles que celles-ci sont déclarées dans les Comptes publics du Canada, par rapport aux deux exercices précédents.

Pour une année donnée, la subvention ne peut être réduite par rapport à l'année précédente. Elle ne peut qu'augmenter ou demeurer la même. Quand l'une ou l'autre des conditions de la formule donne un résultat négatif, elle est réputée égale à zéro et ne peut être négative.

Programme d'aide au logement provisoire

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

21 mars 2019

Date d'échéance :

31 mars 2027

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en applications des modalités :

2024-2025

Lien au résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Depuis 2017, le Canada a connu une augmentation du nombre de demandes d'asile. Les provinces ont demandé du soutien pour pouvoir gérer les répercussions en aval des mouvements de demandeurs d'asile, y compris les pressions liées à l'hébergement provisoire. L'offre aux demandeurs d'asile d'un endroit sûr où vivre relève depuis longtemps de la compétence des provinces et des municipalités, mais le gouvernement du Canada reconnaît que tous les niveaux de gouvernement doivent travailler de concert pour atténuer les pressions exercées sur le réseau de refuge et faire en sorte que les demandeurs d'asile disposent du soutien dont ils ont besoin pour obtenir leur autonomie en matière d'hébergement.

Afin d'aider les demandeurs d'asile à obtenir rapidement leur indépendance en matière d'hébergement pendant qu'ils attendent la décision relative à leur demande d'asile, le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) versera du financement aux provinces, aux municipalités et aux organismes communautaires pour les aider à :

- adopter des approches durables et rentables afin de répondre aux besoins de logement des demandeurs d'asile;
- renforcer la capacité de recevoir les demandeurs d'asile et de répondre à leurs besoins de logement partout au pays.

Il est prévu que ce soutien aidera les bénéficiaires à coordonner l'admission et l'aiguillage des demandeurs d'asile, à accroître l'accessibilité des lieux d'hébergement provisoire dédiés aux demandeurs d'asile et à faciliter l'accès à des mesures de soutien et à des services.

Résultats attendus :

On incitera les bénéficiaires de financement à adopter des approches plus durables et rentables pour répondre aux besoins en matière de logement des demandeurs d'asile. Les bénéficiaires de financement devront renforcer la capacité de recevoir les besoins en matière de logement des demandeurs d'asile dans les administrations partout au Canada et d'y répondre.

Ceux-ci seront mesurés selon ce qui suit :

- la proportion du financement que les administrations consacrent à des approches durables et rentables;
- la proportion d'administrations financées qui disposent d'un processus coordonné permettant d'évaluer les besoins des demandeurs d'asile et de les associer à des mesures de soutien;
- le nombre de demandeurs d'asile ayant obtenu différents types d'hébergement (p. ex. hôtels/motels, refuges d'urgence, logements de transition, centres d'accueil);
- la proportion de places nouvelles créées par rapport aux places existantes;
- le nombre de demandeurs d'asile qui obtiennent des services financés par le PALP;
- le nombre d'administrations qui participent au programme et le nombre d'organismes sans but lucratif qui reçoivent du financement sous forme de contribution.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

Sans objet (S.O.) – nouveau programme/financement

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

S.O.

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

- Organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance;
- Administrations provinciales, territoriales et municipales.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

L'élaboration du programme a été éclairée par la mobilisation des provinces, des municipalités et des organismes communautaires et par la réponse aux appels répétés en faveur d'un modèle de financement plus prévisible. Des séances ont également eu lieu avec certains partenaires sur l'élaboration de l'outil de production de rapports. Des séances techniques bilatérales et de groupe auront lieu avec tous les partenaires pour discuter du programme renouvelé et des attentes futures. Des mises à jour seront également apportées au contenu Web, y compris le lancement d'un site dédié au PALP et d'une adresse électronique générique pour faciliter l'échange de renseignements.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	543 390 629	385 000 000	252 000 000	0
Total des contributions	0	15 000 000	15 000 000	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	543 390 629	400 000 000	267 000 000	0

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration a été lancé en février 2003, puis a été renommé le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) en 2019.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2022-2023

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) alloue des fonds aux bénéficiaires de subvention admissibles en vue de la mise en œuvre d’initiatives qui feront progresser les politiques et programmes de migration à l’échelle mondiale, à l’appui des objectifs du Canada en matière d’aide humanitaire et d’immigration.

L’objectif du PRCMI consiste à appuyer l’établissement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent la migration sûre, ordonnée et régulière en :

- a. faisant progresser les efforts de renforcement des capacités ;
- b. favorisant l’élaboration et l’échange de renseignements et d’expertise en matière de migration.

L’exécution du PRCMI s’harmonise conformément aux pratiques qualitatives normalisées et aux pratiques de mesure fondées sur les résultats – comme l’inclusion d’extrants, d’indicateurs et de cibles. Ces mesures du rendement permettront d’évaluer l’efficacité des initiatives pour ce qui est de :

- a. renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d’origine, de transit et d’accueil;
- b. faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière tout en décourageant la migration irrégulière;
- c. promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

Résultats attendus :

- Renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d’origine, de transit et d’accueil.
- Faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière, tout en décourageant la migration irrégulière.
- Promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

Le PRCMI comprend de nombreuses enveloppes de financement comportant des résultats attendus précis. Les résultats immédiats de l’enveloppe de base sont que les bénéficiaires de la formation ou de l’aide ont renforcé les connaissances et les outils, que

les renseignements et les services en matière de migration et de protection sont accessibles et que la coopération internationale et l'échange de renseignements fondés sur des données probantes sont simplifiés. Les résultats intermédiaires sont que les organisations et les gouvernements renforcent leur gouvernance et leurs services en matière de migration et de protection, que l'intégration et l'inclusion ont lieu dans les pays d'origine, de transit et de destination et qu'ils dissuadent la migration irrégulière, et que le Canada favorise des relations stratégiques avec les pays et les organisations ciblés. Le résultat final est que les systèmes de protection et de migration sûre, ordonnée et régulière appuient les objectifs et la diplomatie du Canada en matière de migration et de protection.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

- les organisations internationales et autres bénéficiaires de subvention étrangers;
- les organismes non gouvernementaux (ONG), les institutions, les organisations ou les agences sans but lucratif œuvrant à l'échelle internationale depuis le Canada ou à l'étranger;
- les particuliers ou les organisations du secteur privé œuvrant à l'échelle internationale à partir du Canada ou de l'étranger.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Le PRCMI fait la promotion des priorités du Canada en matière de migration et de protection bien gérées en finançant des projets de renforcement des capacités à cet égard. Il verse également des cotisations pour appuyer la participation du Canada à des organisations et des forums internationaux clés qui soutiennent ou améliorent la mobilisation à l'appui des systèmes de migration et de protection à l'échelle internationale.

À l'heure actuelle, IRCC apporte son soutien à quatre organisations multilatérales liées à la migration avec lesquelles il entretient une collaboration de longue date et qui l'aident à faire avancer les priorités ministérielles : la Conférence régionale sur les migrations, le Forum mondial sur les migrations et le développement, les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations et le Migration Policy Institute. IRCC assiste régulièrement et participe activement aux réunions de gouvernance de ces organisations, échange des

renseignements sur les pratiques exemplaires en matière de politiques et de gestion des migrations, et utilise les plateformes multilatérales fournies par l'adhésion du Canada à ces organisations pour faire avancer les priorités canadiennes en matière de migration et renforcer les partenariats bilatéraux avec d'autres pays.

Les projets et initiatives de renforcement des capacités entrepris dans le cadre du PRCMI sont répartis dans divers volets de financement. Le volet de financement permanent consiste en une enveloppe de base de 1 million de dollars qui sert à payer les cotisations et à financer des projets de petite et moyenne envergure qui favorisent une migration sûre, ordonnée et régulière ou qui appuient les systèmes de protection internationale des réfugiés. Ces projets sont sélectionnés après des consultations approfondies avec les différentes directions générales d'IRCC et élaborés avec les principaux partenaires de mise en œuvre.

Voici d'autres enveloppes de financement temporaire du PRCMI :

- IRCC appuie également le Plan d'action global pour l'Afghanistan et les pays voisins (CAP) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et s'est engagé à verser 21 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023. Ce financement soutient des projets dans le cadre du CAP à l'appui d'activités et d'initiatives humanitaires et liées aux migrations qui viennent en aide aux ressortissants afghans au Pakistan et en Asie centrale touchés par la situation en Afghanistan.
- En 2023-2024, IRCC a obtenu 3 millions de dollars de l'enveloppe de financement climatique du Canada pour financer un projet de trois ans avec l'OIM et la Rainforest Alliance dans le sud du Mexique. Ce projet vise à développer des solutions d'adaptation ciblées qui s'attaquent aux facteurs environnementaux négatifs de la migration, surtout dans les communautés agricoles rurales.
- En 2022-2023, l'enveloppe consacrée au renforcement des capacités dans les Amériques a été annoncée, fournissant 75 millions de dollars sur six ans pour aider à lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés dans l'hémisphère, tout en favorisant une collaboration régionale accrue en Amérique latine et dans les Caraïbes.

IRCC continuera d'examiner la gouvernance du programme pour assurer une surveillance et une supervision appropriées. Pour ce faire, il examinera les processus, tels que ceux liés à la sélection des projets, pour s'assurer qu'ils sont efficaces tout en offrant une bonne gestion du programme.

Dans la mesure du possible, le Ministère mobilisera les pays où des projets sont menés ou proposés dans le cadre de réunions, de rapports et de visites de pays, afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités. Il s'entretiendra directement avec les partenaires de programmation éventuels au sujet des besoins nationaux et régionaux, et invitera les organisations à présenter des notes conceptuelles décrivant les principaux objectifs et la portée des initiatives proposées avant de demander des propositions complètes. Le

Ministère évalue les propositions de projet en fonction des modalités du PRCMI, des priorités stratégiques, des besoins et des priorités du pays d'accueil, de l'incidence et de l'optimisation des ressources. Cette approche garantira que les organisations n'investiront un niveau élevé d'efforts dans les propositions que si elles reçoivent le feu vert d'IRCC.

Tout au long de la mise en œuvre de chaque projet, il y a contact régulier entre IRCC et les organisations bénéficiaires, ce qui permet de vérifier les progrès par rapport aux résultats attendus et le respect des modalités décrites dans l'accord de subvention. Le suivi se fait par contact direct avec les demandeurs (vidéoconférences, courriel, téléphone, etc.); avec le soutien des missions canadiennes (Plateforme internationale et partenaires du gouvernement du Canada, comme l'Agence des services frontaliers du Canada et Affaires mondiales Canada); par la surveillance dans le pays; au moyen de rapports. Pour les projets de renforcement des capacités à plus petite échelle, le suivi se fait au moyen de rapports semestriels et de rapports de fin de projet, conformément à l'accord de subvention. Les projets de plus grande envergure peuvent comporter des communications et des rapports plus fréquents.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	27 200 000	16 500 000	16 000 000	16 000 000
Total des contributions	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	27 200 000	16 500 000	16 000 000	16 000 000

Programme d'aide à la réinstallation

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

1951 sous le titre de Programme d'aide à l'adaptation. Dans sa forme actuelle, le Programme d'aide à la réinstallation a été instauré en 1998.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2018-2019, mis à jour en 2023

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Programme de réinstallation des réfugiés

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) fournit un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et autres bénéficiaires admissibles tels qu'identifiés dans les modalités du PAR.

Le PAR contribue aux objectifs énoncés aux alinéas 3(2)b), 3(1)a), 3(1)c) et 3(1)i) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, respectivement : « remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller »; « permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques »; « favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration » et « promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne ».

Résultats attendus :

- Les résultats immédiats du Programme de réinstallation des réfugiés dans son ensemble sont que les réfugiés réinstallés reçoivent une protection en temps opportun et que leurs besoins immédiats et essentiels sont satisfaits.
- Le résultat intermédiaire est que les réfugiés réinstallés ont des outils leur permettant de vivre de façon autonome dans la société canadienne.
- Le résultat final est que les réfugiés réinstallés vivent de façon autonome dans la société canadienne.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2024-2025

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2028-2029

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le PAR cible trois types de bénéficiaires : 1) les réfugiés réinstallés et les personnes qui ont été admises au Canada dans des circonstances similaires; 2) les fournisseurs de services (FS) qui offrent des services immédiats et essentiels aux clients admissibles, ainsi que 3) les FS qui participent à des activités qui appuient le Programme de réinstallation de façon plus générale (p. ex. les fonds versés à des organisations internationales pour faciliter le traitement des réfugiés à l'étranger ou au Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés pour soutenir les répondants du secteur privé au Canada).

Les fournisseurs de services peuvent être :

- les organisations et associations sans but lucratif, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les organismes-cadres;
- les organisations intergouvernementales et internationales;
- les entreprises;
- les établissements d'enseignement canadiens (y compris les conseils, districts et divisions);
- les gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux;
- les citoyens canadiens (p. ex. consultants, animateurs)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les réfugiés qui bénéficient des services du PAR sont mobilisés tout au long de leur parcours de réinstallation, lequel commence par le traitement à l'étranger des réfugiés par des partenaires de prestation de services internationaux et l'évaluation initiale à l'arrivée au Canada des réfugiés visant à déterminer le niveau de soutien et les types de services requis. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales

pour planifier les objectifs annuels ainsi que le calendrier des services destinés à aider les réfugiés pendant le processus de demande et avant le départ. Le Ministère maintient une collaboration étroite et une communication régulière avec les organisations internationales afin de répondre adéquatement aux besoins des réfugiés réinstallés.

Au pays, IRCC collabore directement avec les FS du PAR par l'entremise d'une combinaison de groupes de travail et d'activités spéciales. Le Groupe de travail sur le PAR pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) est un forum dirigé conjointement par IRCC et les FS du PAR qui fournit à IRCC et aux organisations d'intervenants en réinstallation des réfugiés ayant un rôle dans la réinstallation des RPG une plateforme pour échanger de l'information et des points de vue sur les questions de programme et de politique liées au PAR et aux RPG. Les FS nationaux du PAR et les clients participent régulièrement à un sondage afin de fournir de la rétroaction sur la mise en œuvre du PAR et des renseignements sur les résultats des clients.

Pour les clients non réfugiés qui viennent au Canada dans le cadre de diverses voies d'accès pour des considérations d'ordre humanitaire ou en raison de crises, IRCC communique avec les clients à leur arrivée au Canada pour les conseiller, confirmer leur admissibilité et verser une aide financière transitoire unique dans le cadre du PAR, le cas échéant. Ce versement vise à aider les clients admissibles à répondre à leurs besoins immédiats et essentiels pendant leurs premiers mois au Canada. Les groupes d'intervenants et les FS participent régulièrement aux considérations du PAR en matière d'intervention en cas de crise afin de mieux harmoniser les mesures de soutien offertes aux clients en situation de crise.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	149 890 327	49 813 505	38 715 605	38 715 605
Total des contributions	326 088 161	276 735 276	261 187 505	265 018 873
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total du programme	475 978 488	326 548 781	299 903 110	303 734 478

Programme d'établissement

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

2008

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2023-2024

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel, en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles particuliers auxquels les nouveaux arrivants

peuvent se heurter afin qu'ils puissent s'intégrer à long terme à la société, sans discrimination par rapport aux autres Canadiens.

Le Programme d'établissement vise à fournir aux nouveaux arrivants les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, les compétences linguistiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration ainsi que le soutien dont ils ont besoin pour se créer des réseaux et obtenir un emploi significatif au Canada. IRCC finance la prestation du programme d'établissement à l'échelle du pays et à l'étranger et soutient les initiatives qui contribuent au renforcement de la capacité des organismes bénéficiaires.

Résultats attendus :

IRCC finance la prestation de programmes d'établissement à l'échelle du pays et à l'extérieur du Canada, et contribue au renforcement des capacités des fournisseurs de services (FS). Les projets et les activités financés dans le cadre du Programme d'établissement doivent aborder les résultats immédiats des clients admissibles et y contribuer, y compris la prestation de mesures de soutien aux nouveaux arrivants avant et après leur arrivée au Canada.

Par résultats intermédiaires dans le cadre du Programme, on entend les résultats sociaux et économiques futurs attendus pour les clients admissibles du Programme d'établissement d'IRCC qui doivent appuyer une intégration à plus long terme.

Ces résultats peuvent être attribués à IRCC et à d'autres programmes et services (communautaires et autres services non financés par IRCC). La stratégie d'établissement d'IRCC reconnaît également qu'un effort sociétal est nécessaire et exige la collaboration entre divers ordres de gouvernement pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à plus long terme. Plus précisément, les provinces et les territoires financent leurs propres services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants, plusieurs d'entre eux mettent l'accent sur les populations non admissibles aux services d'IRCC (p. ex. les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers temporaires, etc.), et supervisent des secteurs essentiels comme l'éducation, la santé et les services sociaux, qui sont essentiels à l'intégration. Par conséquent, IRCC collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour promouvoir des objectifs communs et garantir que les investissements respectifs dans les programmes d'établissement facilitent une prestation de services cohérente et complémentaire.

Les résultats finaux du Programme d'établissement sont liés à l'intégration globale des nouveaux arrivants au Canada. Bien que le Programme d'établissement d'IRCC vise à appuyer l'établissement des nouveaux arrivants dans le but qu'ils s'intègrent à long terme, les résultats ultimes des nouveaux arrivants sont liés à divers facteurs, notamment les tendances sociales et économiques de la société canadienne. En général, le Programme d'établissement appuie la mission globale d'IRCC et est essentiel pour réaliser l'un des objectifs stratégiques du Ministère, c'est-à-dire que les nouveaux arrivants et les citoyens favorisent la création d'une société intégrée.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2017-2018

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2026-2027

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Pour atteindre son objectif de promouvoir l'intégration réussie des résidents permanents au Canada, IRCC utilise des accords de subventions et de contributions. Ces accords peuvent être signés avec les bénéficiaires admissibles suivants aux fins de la prestation de services d'établissement :

- Gouvernements provinciaux ou territoriaux et administrations municipales
- Organisations internationales
- Organismes sans but lucratif (y compris les organismes non gouvernementaux, les sociétés sans but lucratif, les groupes communautaires, les organismes-cadres, les organismes de réglementation, les autorités responsables de l'apprentissage, etc.);
- les entreprises, y compris celles qui fournissent des services indirects (p. ex. aider les employeurs à embaucher de nouveaux arrivants, écoles de langue privées, organisateurs de congrès, entreprises Web ou de production pour l'élaboration d'outils);
- établissements d'enseignement (y compris les commissions, districts et divisions scolaires);
- particuliers.

Restrictions :

- Sauf indication contraire dans l'entente de subvention et de contribution, aucuns frais ne peuvent être exigés des clients à l'égard des services financés par IRCC.
- Les organismes à but lucratif peuvent être admissibles à un financement, pourvu que la nature et le but de l'activité ne soient pas commerciaux, ne visent pas à générer des profits et appuient les priorités et les objectifs du programme.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

IRCC finance plus de 550 organisations différentes, dont près de 75 organisations francophones établies dans des communautés francophones en situation minoritaire, pour offrir une gamme variée de services qui appuient l'établissement et l'intégration des

nouveaux arrivants au Canada. La taille des FS d'établissement varie, ce qui a une incidence sur le type et la portée des services qu'ils offrent aux nouveaux arrivants.

IRCC joue un rôle clé dans la communication de renseignements aux FS et aux autres organismes d'aide à l'établissement ainsi qu'à l'échange de renseignements entre eux, de façon formelle et informelle, tant à l'échelle nationale que régionale. IRCC rassemble les FS et d'autres intervenants pour échanger des renseignements et des conseils au sujet des besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement, de réinstallation et d'intégration, veillant à ce que les points de vue régionaux fassent partie des discussions nationales, et cernant les lacunes et les tendances émergentes pour mieux comprendre les besoins des clients afin d'éclairer les politiques nationales. Cela comprend :

- Le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI), un organisme national qui met l'accent sur l'amélioration des résultats en matière d'établissement des nouveaux arrivants au Canada et qui mobilise le secteur de l'établissement, les principaux intervenants du secteur de l'établissement, de la réinstallation et de l'intégration, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et d'autres ministères fédéraux.
- Le Comité des politiques et des programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) et le Comité de prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI), qui servent de plateformes pour IRCC et les organisations financées du secteur de l'établissement pour renforcer la capacité collective de répondre aux besoins des clients nouveaux arrivants et des communautés.

En 2025-2026, le CNEI devrait se réunir deux fois, tandis que le CPPEI et le CPSEI devraient se réunir tous les trimestres.

IRCC mène également de vastes consultations avant et après le lancement des processus d'admission dans le cadre du Programme d'établissement. La collaboration avec les fournisseurs de services permet à IRCC de recueillir les renseignements dont il a besoin pour orienter les processus d'admission ouverts et transparents et établir des ententes de subvention et de contribution, en plus d'améliorer les méthodes de prestation afin d'aider IRCC à réaliser ses priorités liées aux programmes. IRCC a lancé l'appel de propositions de 2024 pour le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation en novembre 2023. Les ententes devraient commencer le 1^{er} avril 2025.

En parallèle, le Ministère poursuit la mise à l'essai d'un modèle de financement communautaire dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes (CFA). S'éloignant du modèle traditionnel de réception des demandes, cette initiative vise à financer des plans communautaires qui présentent des activités et des projets choisis par les communautés elles-mêmes en fonction de leurs besoins en services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants francophones. Les plans communautaires ont été initialement financés sur une période de trois ans (à compter d'avril 2020) et ont ensuite été prolongés jusqu'en mars 2024. À la suite d'une série de consultations ciblées sur l'avenir de l'initiative qui ont été menées à l'été 2023 avec des

partenaires communautaires de tout le pays (à l'exception du Québec), IRCC a approuvé le renouvellement de l'initiative des CFA et son élargissement à dix nouvelles communautés. IRCC travaille en étroite collaboration avec les communautés francophones, les *Réseaux en Immigration Francophone*, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick pour assurer la mise en œuvre réussie de cette prochaine édition, qui est prévue pour l'hiver 2025.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Total des contributions	1 127 125 132	1 102 896 351	1 008 744 651	983 068 559
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	1 182 125 132	1 157 896 351	1 063 744 651	1 038 068 559

Programme d'appui à l'immigration francophone

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

18 décembre 2023

Date d'échéance :

31 mars 2028

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2023-2024

Lien aux résultats ministériels :

- L'entrée au Canada des visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires admissibles est facilitée
- La facilitation de l'entrée temporaire a des retombées économiques
- Les résidents permanents potentiels admis au Canada, à l'extérieur du Québec, s'identifient comme étant francophones
- Les immigrants et les réfugiés accèdent à l'autonomie financière et contribuent à la croissance de la population active

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Ce programme vise à mieux intégrer la perspective francophone au continuum d'immigration en encourageant la participation des communautés francophones aux activités de promotion des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à l'étranger, ainsi qu'aux activités de promotion d'initiatives et de programmes d'immigration qui visent à cibler, à soutenir, et à recruter des candidats francophones souhaitant immigrer au Canada.

Résultats attendus :

Le résultat attendu à long terme du Programme d'appui à l'immigration francophone (PAIF) consiste à favoriser la croissance démographique et l'essor économique des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), à la fois par la sélection de résidents permanents francophones et l'admission de résidents temporaires francophones. Pour atteindre les résultats attendus, le PAIF financera les projets selon trois volets d'activités : 1) projets de sélection collaborative; 2) promotion des CFSM à l'étranger; 3) études de cas, innovations et recherche appliquée.

Le résultat intermédiaire est l'augmentation du nombre d'admissions de candidats d'expression française découlant, en partie ou en totalité, des activités et projets

admissibles au PAIF d'IRCC, tant pour les programmes menant à la résidence permanente que la résidence temporaire.

Les résultats immédiats sont les résultats directs à court terme du PAIF visant les activités admissibles financées par IRCC. Ces résultats immédiats sont les suivants :

- les partenaires francophones participent davantage à la promotion des CFSM, ainsi qu'à la détermination, au soutien et au recrutement de candidats d'expression française;
- les candidats d'expression française sont mieux renseignés au sujet des possibilités d'immigration dans les CFSM;
- les résidents temporaires d'expression française sont mieux outillés pour présenter une demande d'immigration permanente;
- les activités du PAIF sont appuyées par des données probantes.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

S.O. – nouveau programme/financement.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation:

S.O.

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2026-2027

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Pour atteindre les objectifs du PAIF, IRCC signera des accords de subvention et des ententes de contribution avec les bénéficiaires admissibles suivants pour la conduite des activités autorisées :

- les gouvernementaux des provinces et des territoires;
- les administrations municipales;
- des organisations internationales;
- des organismes sans but lucratif, dont des organismes non gouvernementaux, des entreprises sans but lucratif, des groupes communautaires, des organisations-cadres, des organismes de réglementation, des chambres de commerce, des associations industrielles, des associations professionnelles et des autorités en matière d'apprentissage;
- des établissements d'enseignement postsecondaire désignés.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

IRCC utilise divers mécanismes pour consulter des bénéficiaires potentiels partout au pays et les mobiliser, notamment des tables et des groupes de travail, ainsi que des outils de communication ministériels (site Web, communiqués et médias sociaux). Les tables et

groupes de travail existants comprennent le Forum des ministres responsables de l'immigration et le Comité IRCC-Communautés francophones en situation minoritaire.

Les occasions et mises à jour sont publiées en ligne de façon continue par le Centre d'innovation en immigration francophone d'IRCC.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	1 216 667	1 750 000	1 750 000	1 750 000
Total des contributions	2 433 333	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	3 650 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations

Renseignements généraux

Date de mise en œuvre :

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisation phare des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant jointe au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. En 1951, le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'OIM, mais il s'en est retiré en 1962. Le Canada a par la suite réintégré l'organisation en 1991 à titre de membre à part entière, et il lui verse depuis des quotes-parts annuelles.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Contribution¹

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2010-2011

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'OIM permettent au Canada :

- de participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, y compris l'évaluation et l'audit, et les pratiques d'établissement du budget;
- d'accroître ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches de la migration gérée;
- de faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, notamment en contribuant à la gestion ordonnée et humaine des migrations, en favorisant la coopération internationale sur les questions de migration et en aidant à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;
- de fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- d'exécuter les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

¹ Le taux de quote-part du Canada correspond à un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, et est établi par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État, et le taux de quote-part qui en résulte, l'OIM s'appuie sur les taux de quote-part établis par les Nations Unies par voie de résolution (aussi fondés sur la capacité de payer).

En tant que membre de l'OIM, le Ministère a une capacité accrue d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne :

- la gestion de la migration qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation à l'échelle internationale des principes de la migration gérée conformément au programme général de politique étrangère du Canada.

Résultats attendus :

- Participer à titre d'État membre des programmes et des politiques de l'OIM à s'assurer que les objectifs, les valeurs et les intérêts du Canada sont pris en compte dans l'approche de l'OIM à l'égard de la migration mondiale.
- Mieux connaître et comprendre les migrations à l'échelle mondiale et les points de vue des autres pays sur les politiques, les activités et les priorités en matière de migration, afin d'orienter les politiques et les programmes d'IRCC.
- Faire valoir la position du Canada sur la gestion des migrations et la protection internationale dans les forums multilatéraux.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

2027-2028

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Organisations internationales

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les fonctionnaires d'IRCC assurent un suivi, se mobilisent et consultent activement l'OIM dans le cadre de réunions institutionnelles et bilatérales.

De façon continue, IRCC participe aux deux organes directeurs de l'OIM : 1) le Conseil et le Comité permanent des programmes et des finances, et 2) les groupes de travail officiels de l'organisation sur la gouvernance des partenariats, les priorités organisationnelles et la réforme budgétaire. Cette participation permet au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation, notamment celles concernant les questions budgétaires. De plus, IRCC est présent à toutes les consultations informelles organisées par l'OIM.

Les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada rencontrent régulièrement la haute direction de l'OIM pour discuter des priorités communes et des façons de renforcer la relation bilatérale. De bonnes relations sont également maintenues grâce à une communication continue et ouverte entre IRCC et l'OIM au niveau opérationnel.

IRCC est le responsable des relations entre le gouvernement du Canada et l'OIM, mais Affaires mondiales Canada entretient également des relations solides avec l'OIM à titre de partenaire dans la mise en œuvre des activités d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Selon l'évaluation de la quote-part de l'OIM en 2021-2022, le Canada tire une grande valeur de son adhésion à l'OIM en ce qui concerne l'atteinte des objectifs d'IRCC et de l'ensemble du gouvernement.

À noter que, après plusieurs années de négociations, une décision des États membres a été prise en 2022 afin que l'OIM augmente les cotisations de ses membres à compter de l'exercice 2022-2023 d'IRCC, dans le but de combler 60 millions de dollars US d'un déficit de 75 millions de dollars de son budget administratif principal. Pour le Canada, cela signifie que le budget total des cotisations des membres de l'OIM passera d'environ 2,2 millions de dollars CA à 4,2 millions de dollars CA d'ici l'exercice 2026-2027 et les suivants. Des fonds supplémentaires ont été obtenus pour couvrir cette augmentation.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	0	0	0	0
Total des contributions	3 360 551	3 774 000	4 187 450	4 187 450
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	3 360 551	3 774 000	4 187 450	4 187 450

Analyse comparative entre les sexes plus

Section 1 : Renseignements généraux : Capacité institutionnelle de l'ACS Plus

Gouvernance

L'équité, la justice, l'inclusion et l'intersectionnalité demeurent essentielles au travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ce qui reflète son mandat mondial et son incidence importante sur les immigrants², les nouveaux arrivants, les réfugiés, les visiteurs et les Canadiens. À mesure qu'IRCC continue d'intégrer l'équité à sa prise de décisions et à ses activités, il demeure déterminé à réduire les préjugés et à favoriser des pratiques inclusives dans la conception des politiques et des programmes, la prestation des services et la gestion des personnes.

Avec la création de la Direction générale de l'équité, le Ministère a apporté des changements importants à la gouvernance pour renforcer son approche en matière d'équité, d'inclusion, d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et de lutte contre le racisme. Le directeur général de la Direction générale de l'équité agit maintenant à titre de champion de l'ACS Plus d'IRCC, harmonisant la gouvernance de l'ACS Plus avec le mandat plus vaste en matière d'équité. À titre de responsable de la coordination de l'ACS Plus au sein d'IRCC, la Direction générale de l'équité dirige le Groupe de travail sur l'ACS Plus, qui facilite la collaboration intersectorielle et sert de communauté de pratique pour coordonner et appuyer les mesures ministérielles en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et mener des analyses intersectionnelles à toutes les étapes du cycle de vie des politiques et des programmes.

La Direction générale de l'équité joue un rôle central dans l'élimination des obstacles individuels en milieu de travail et la lutte contre la discrimination systémique, comme le racisme et la discrimination, dans la gestion des personnes, la conception des politiques et la prestation des services. En favorisant une approche fondée sur les droits en matière d'équité et une culture organisationnelle fondée sur l'équité et l'inclusion, la Direction générale s'efforce de promouvoir le respect et le traitement équitable de tous les employés et clients. De plus, la Direction générale continuera d'appuyer la résolution informelle des conflits en milieu de travail, contribuant ainsi à l'établissement de relations plus saines et à un environnement plus équitable.

En 2025-2026, IRCC poursuivra ses efforts en matière d'équité en examinant les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 et en élaborant une nouvelle stratégie prospective en matière d'équité pour 2025-2028. Ces efforts renforceront l'engagement d'IRCC à favoriser un milieu de travail accueillant et inclusif,

² Aux fins du présent rapport, le terme « immigrant » est défini comme une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Le terme comprend les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation et les réfugiés. Le terme « nouvel arrivant » est défini comme un étranger (qui n'est pas citoyen canadien) qui est au Canada depuis peu (habituellement moins de cinq ans). Le terme « nouvel arrivant » est employé pour désigner les services d'établissement et de réinstallation.

tout en veillant à ce que le travail se poursuive pour éliminer les préjugés et la discrimination de ses services et programmes.

Dans le cadre de ces améliorations de la gouvernance, IRCC effectue un examen de la politique ministérielle sur l'ACS de 2011 par l'entremise de consultations auprès des organisations fédérales et des intervenants d'IRCC, y compris le Groupe de travail sur l'ACS Plus. Ce travail vise à élaborer une nouvelle politique sur l'ACS Plus qui décrira clairement les rôles et les responsabilités en matière d'ACS Plus au sein du Ministère, en assurant la clarté et la responsabilisation à tous les niveaux, et en intégrant davantage l'ACS Plus au processus décisionnel et aux activités d'IRCC.

En 2024-2025, IRCC a nommé un ombuds qui aidera les employés à naviguer dans les mécanismes de recours et qui leur fournira un espace sécuritaire et une personne-ressource indépendante et digne de confiance pour discuter des problèmes en milieu de travail. Dans le cadre de son mandat, le nouveau bureau mettra également à la disposition de tous les employés une ressource spécialisée à laquelle ils pourront faire part de leurs préoccupations en matière d'équité et de discrimination ou de toute autre question qui les préoccupe.

Conformément à ces changements continus en matière de gouvernance, IRCC donne également suite aux recommandations du vérificateur général en priorisant la recherche sur les disparités raciales dans les délais de traitement. Les renseignements tirés de cette recherche orienteront l'amélioration des politiques et l'amélioration de la prestation des services, ce qui permettra au Ministère de mieux répondre aux divers besoins de ses clients. Grâce à ces efforts coordonnés, IRCC réaffirme son engagement à favoriser une fonction publique équitable et inclusive qui sert efficacement tous les clients, immigrants, nouveaux arrivants et Canadiens.

La Direction générale des politiques stratégiques et horizontales (DGPSH) du Ministère veille à l'intégration continue d'une approche intersectionnelle, systémique et fondée sur des données probantes à IRCC selon la norme la plus élevée possible. Il s'agit notamment d'assurer la qualité de l'ACS Plus dans les principaux documents du Cabinet comme les mémoires au Cabinet, les propositions budgétaires, les présentations au Conseil du Trésor et les initiatives en vertu de la Directive sur la prise de décisions automatisée du SCT. Ce soutien est une fonction nécessaire pour assurer la prestation de conseils et d'un soutien intersectionnels de qualité au sujet de ces documents clés et comprend en outre la création de modèles, d'outils normalisés et de méthodes pour assurer l'uniformité et un soutien accru en matière d'ACS Plus à l'échelle d'IRCC.

La DGPSH collabore également avec d'autres ministères dans le cadre d'initiatives horizontales liées à la lutte contre le racisme et à l'équité, y compris le Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité, le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, la Déclaration des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine, la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et le Plan d'action canadien de lutte contre la haine. La DGPSH fournit un soutien et une coordination continus pour la contribution du Ministère à ces priorités pangouvernementales.

Capacité

- **Élaboration d'une stratégie en matière d'équité (2025-2028) :** La nouvelle stratégie ministérielle en matière d'équité mettra l'accent sur une approche intersectionnelle plus solide en matière de discrimination et décrira les domaines prioritaires et les indicateurs de rendement, ce qui permettra au Ministère de suivre efficacement les progrès et de cerner les points à améliorer au fil du temps.
- **Création du Bureau de l'ombuds :** Dans le cadre de notre engagement continu à créer un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux, nous nous sommes engagés à créer un bureau de l'ombuds confidentiel, indépendant, impartial et informel pour répondre aux préoccupations des employés en milieu de travail, y compris celles concernant le racisme et la discrimination. En novembre 2024, IRCC a annoncé la nomination d'un ombuds à la direction de cette initiative.

Ressources humaines (équivalents temps plein) consacrées à l'ACS Plus

Le Ministère prévoit continuer d'affecter 13 ETP à l'ACS Plus. Cette capacité spécialisée souligne l'engagement d'IRCC à intégrer les considérations liées à l'ACS Plus à tous les aspects de son travail.

Section 2 : Incidences sur le genre et la diversité, par programme

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Nom du programme : Étudiants étrangers

Objectif du programme : IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent étudier dans un établissement d'enseignement canadien désigné. Le programme intègre l'ACS Plus à l'élaboration des politiques pour la refonte du programme, le statut d'étudiant résident temporaire et la mobilisation des intervenants.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Ce programme recueille suffisamment de données pour lui permettre de surveiller les répercussions du programme selon le sexe et la diversité et d'en rendre compte. Le Ministère recueille sur les titulaires de permis d'études et les titulaires de permis de travail postdiplôme des données désagrégées qui peuvent être ventilées en fonction du sexe, de la langue officielle préférée, de l'âge, du pays de citoyenneté et d'autres facteurs d'identité. Ces données serviront à éclairer la politique du Programme des étudiants étrangers tout au long de 2025-2026. Par exemple, IRCC travaille actuellement à l'élaboration d'un projet pilote sur l'accès équitable afin d'atténuer les obstacles auxquels les étudiants potentiels font face pour accéder au Programme des étudiants étrangers et d'accroître la diversification des populations

d'étudiants étrangers. Aucune future initiative notable de collecte de données n'est prévue.

Nom du programme : Travailleurs temporaires

Objectif du programme : Par sa gestion du Programme de mobilité internationale et son administration conjointe du Programme des travailleurs étrangers temporaires avec Emploi et Développement social Canada, IRCC appuie l'entrée efficace et responsable des travailleurs étrangers temporaires sur le marché canadien. IRCC délivre des permis de travail et des autorisations pour travailler sans permis de travail, ce qui permet aux étrangers de travailler au Canada.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : IRCC recueille des renseignements sur l'âge, le sexe, la famille et l'état matrimonial, le pays de naissance, le pays de résidence et la langue officielle des titulaires de permis de travail, ce qui permet de surveiller et d'analyser les répercussions du programme en fonction du sexe et de la diversité. Ces données permettent de s'assurer que les considérations relatives aux répercussions sur divers groupes sont prises en compte dans une approche plus inclusive de l'élaboration, de la prestation et de l'évaluation des programmes et des initiatives.

Dans le cadre du permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V), IRCC recueille des données qualitatives et quantitatives sur le sexe, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité de parler en français et en anglais et les permis de travail antérieurs et subséquents des demandeurs dans le Système mondial de gestion des cas (SMGC). Ces renseignements ont été utilisés, et continueront de l'être, pour surveiller les répercussions des programmes selon le sexe et la diversité et pour éclairer la gestion des programmes et les travaux stratégiques. Une analyse approfondie des données continue d'être effectuée afin de mieux comprendre les obstacles au programme pour les clients et de cerner les possibilités d'améliorer le programme de PTO-V pour les clients. Par exemple, l'analyse des demandes de PTO-V et des approbations servira à améliorer certains aspects de la formation interne tenant compte des traumatismes pour les agents d'immigration qui traitent les demandes de PTO-V (y compris la sensibilisation aux réalités culturelles et les barrières linguistiques pour mener des entrevues avec les demandeurs).

IRCC recueille des données désagrégées sur les participants d'Expérience internationale Canada pour permettre de surveiller les répercussions du programme et d'en rendre compte. En 2025-2026, le Ministère continuera d'examiner les résultats des études menées, ainsi que les mesures et les données recueillies, pour accroître encore davantage ses capacités en ce qui a trait à l'établissement de rapports.

Nom du programme : Visiteurs

Objectif du programme : Le Programme vise à établir un équilibre entre la facilitation des déplacements des étrangers et le maintien de l'intégrité du système d'immigration et d'octroi de l'asile.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : En 2022, le Programme des visiteurs a annoncé un engagement à examiner le Cadre stratégique de mesure du rendement selon une perspective d'ACS Plus et de lutte contre le racisme. L'examen a été achevé en mars 2023, et le rapport sommaire rassemble un certain nombre de recommandations formulées par les principaux intervenants internes. En 2025-2026, la mise en œuvre de ces recommandations découlant d'un examen du Cadre stratégique de mesure du rendement se poursuit. Bien que le programme recueille suffisamment de données pour lui permettre de surveiller les répercussions du programme selon le sexe et la diversité et d'en rendre compte, les discussions se poursuivent au sujet de la collecte et l'analyse des données désagrégées supplémentaires pour soutenir la mesure de la performance.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Nom du programme : Asile

Objectif du programme : IRCC est responsable de la surveillance du système d'octroi de l'asile au Canada, qui protège les personnes au Canada qui ont une crainte fondée de persécution ou qui sont exposées à un risque de torture ou de traitements ou peines cruels et inusités. Cela comprend la protection des demandeurs d'asile qui fuient la violence fondée sur le sexe et la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'ethnicité ou la religion.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : IRCC et ses partenaires continuent de recueillir, d'analyser et de communiquer des données ventilées selon le sexe, l'âge, le pays d'origine et d'autres indicateurs clés afin de surveiller les répercussions du programme sur le sexe et la diversité.

Nom du programme : Regroupement familial

Objectif du programme : IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial. Le Programme recueille des données désagrégées sur le sexe des répondants, des cosignataires et des demandeurs. Il recueille des données sur l'âge et le pays de citoyenneté des demandeurs, ainsi que des données sur les mariages forcés.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Le programme recueille suffisamment de données pour permettre un suivi régulier de l'ACS Plus et il n'y a pas d'initiative futures notables à identifier. Toutefois, le Ministère continue de surveiller les résultats et procédera à des ajustements le cas échéant.

IRCC continue de surveiller les données et poursuit la mise en œuvre des mesures de lutte contre la violence familiale lancées en 2019 pour aider les étrangers au Canada qui se trouvent dans des situations de violence familiale à trouver la sécurité. Le Ministère a élaboré un module de formation sur la violence fondée sur le sexe afin d'aider les

décideurs à reconnaître les signes d'une situation possible de violence familiale et à savoir comment procéder en cas de signalement ou de violence soupçonnée.

Nom du programme : Immigration économique fédérale

Objectif du programme : Conformément au Plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents au titre de divers programmes fédéraux d'immigration économique. IRCC sélectionne les candidats en fonction de critères d'admissibilité qui comprennent une combinaison de capital humain du demandeur, d'expérience de travail, d'offre d'emploi de l'employeur, d'âge ou d'autres facteurs.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Les données sur les résidents permanents admis dans le cadre des programmes fédéraux d'immigration économique continueront d'être analysées régulièrement, et ventilées en fonction de variables comme l'âge, le sexe, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la profession prévue, la destination au Canada, la situation de famille (c'est-à-dire, demandeur principal, conjoint ou personne à charge) et l'état matrimonial (c'est-à-dire, marié ou en union de fait, célibataire, séparé, veuf ou non précisé). Ces variables sont suffisantes pour permettre au Ministère de surveiller les résultats différentiels de diverses populations, y compris toute incidence sexospécifique et intersectionnelle potentielle. De plus, les résultats économiques (p. ex. le salaire, le secteur d'activités correspondant à l'emploi occupé) des immigrants économiques fédéraux peuvent faire l'objet d'une analyse en fonction des caractéristiques propres à un immigrant donné (p. ex. âge, sexe, scolarité, langue officielle) aux fins de l'évaluation ou de l'examen d'un programme précis.

En outre, le Ministère publie régulièrement un rapport qui donne un aperçu d'Entrée express et qui contient des données de toutes les étapes du continuum d'Entrée express, y compris les présentations de profil, les invitations à présenter une demande, les demandes, les délais de traitement et les admissions. Des données historiques et liées au sexe désagrégées sont présentées, ainsi que des données correspondant à l'année visée par le rapport, de façon à fournir plus de contexte. Le Ministère continuera de rendre ces renseignements accessibles au public afin que les particuliers et les intervenants puissent continuer de les utiliser pour éclairer les recherches et les analyses indépendantes.

Nom du programme : Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire

Objectif du programme : Le Programme facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents pour des considérations d'ordre humanitaire ou d'une politique d'intérêt public, en réponse à des situations dans lesquelles le sexe et la diversité représentent des facteurs importants.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Le Ministère recueille suffisamment de données pour surveiller les répercussions des programmes selon le sexe et la diversité et en rendre compte. Dans les demandes de résidence permanente présentées pour des considérations d'ordre humanitaire et des politiques d'intérêt public discrétionnaires, on recueille des renseignements sur l'âge, le sexe, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la destination au Canada, la situation familiale (c.-à-d. le demandeur principal, l'époux ou la personne à charge) et l'état matrimonial (c.-à-d. marié/union de fait, célibataire/séparé/veuf, ou non précisé).

Nom du programme : Réinstallation des réfugiés

Objectif du programme : IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie de la réinstallation des réfugiés et veille à ce qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin à leur arrivée, par l'entremise du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ou de répondants privés. Les facteurs concernant l'ACS Plus sont pris en compte dans la sélection des partenaires de recommandation et dans la prestation des services appropriés.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Le Ministère recueille suffisamment de données pour surveiller les répercussions des programmes selon le sexe et la diversité et en rendre compte. Dans les demandes de résidence permanente des réfugiés réinstallés, on recueille des renseignements sur l'âge, le sexe, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la destination au Canada, la situation familiale (c.-à-d. le demandeur principal, l'époux ou la personne à charge) et l'état matrimonial (c.-à-d. marié/union de fait, célibataire/séparé/veuf, ou non précisé). En ce qui concerne l'accès aux services fournis dans le cadre du PAR, Immigration – Environnement de déclaration d'ententes de contribution (iEDEC) d'IRCC saisit des renseignements sur tous les réfugiés réinstallés qui reçoivent des services dans le cadre du PAR et est lié au SMGC d'IRCC, ce qui permet d'analyser les données sur les facteurs liés au sexe, à la diversité et à l'inclusion.

IRCC en est à l'étape de la collecte et de l'analyse des données de l'ACS Plus pour les étapes de traitement avant l'arrivée et l'admission des réfugiés réinstallés, qui visera à mieux comprendre les préjugés possibles et les répercussions ou les résultats différentiels. L'examen sera terminé d'ici la fin de 2025.

Nom du programme : Immigration économique régionale

Objectif du programme : Dans le cadre du programme, les partenaires de prestation de services sélectionnent les immigrants pour combler les besoins en main-d'œuvre sur les marchés du travail locaux et régionaux.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : À l'heure actuelle, le programme recueille suffisamment de données désagrégées telles que le sexe, l'âge et le niveau d'éducation

des demandeurs dans le cadre du Programme des candidats des provinces et du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA). Le programme est administré par les provinces et les territoires, les étrangers sont identifiés, sélectionnés et nommés par les provinces et les territoires en fonction des besoins en main-d'œuvre de leur marché du travail. Dans le cas des programmes dirigés par l'employeur comme le PICA, les demandeurs sont identifiés par l'employeur. Dans le cadre de ces programmes, les employeurs désignés doivent suivre une formation sur les compétences interculturelles dans le cadre de leur engagement, qui comprend une formation sur la façon d'éliminer les préjugés implicites des processus d'embauche et de gestion des employés.

IRCC élabore actuellement une méthodologie holistique pour rendre compte de tous les programmes économiques régionaux, ce qui lui permettra de mieux comprendre les résultats de ces programmes selon le sexe, d'améliorer ses rapports sur les résultats d'ACS Plus et de veiller à ce que l'élaboration des politiques futures soit inclusive et intersectionnelle.

Nom du programme : Établissement

Objectif du programme : L'établissement et l'intégration sont essentiels au continuum de l'immigration au Canada. En investissant dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants et en facilitant leur établissement et leur intégration, l'objectif est d'aider à maximiser leur contribution sociale et économique au Canada. Le programme bénéficie des données recueillies sur tous les nouveaux arrivants au cours de leur processus d'immigration.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Les données sur les résultats sont recueillies dans le cadre du Sondage annuel sur les résultats des nouveaux arrivants depuis 2018. Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants permet de recueillir des renseignements sur les résultats en matière d'établissement auprès des clients et des non-clients du Programme d'établissement d'IRCC et de recueillir également des renseignements démographiques supplémentaires qui ne sont pas disponibles dans les données sur les demandes d'immigration. Cela comprend des éléments de données comme la race et l'identité ethnique, le sexe, le statut 2ELGBTQI+, le handicap, la situation familiale, le revenu du ménage, les expériences de discrimination pendant la période au cours de laquelle des services d'établissement ont été obtenus, les obstacles à l'accès aux services et le sentiment d'appartenance. Les constatations de l'ACS Plus sont intégrées aux produits de recherche et de données d'IRCC. Ces produits sont partagés avec les fournisseurs de services par l'entremise de [Données, recherches et rapports portant sur l'établissement et la réinstallation](#). Les constatations sont également présentées chaque année dans le cadre de conférences et d'événements auxquels les FS participent.

Les données du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants sont liées aux données sur les demandes d'immigration du SMGC ainsi qu'aux renseignements sur les services dans iEDEC, ce qui permet une analyse approfondie des résultats intersectionnels et des

obstacles à l'établissement. Seule source par laquelle le gouvernement obtient des données sur tous les nouveaux arrivants, le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants est un outil essentiel pour comprendre les résultats globaux en matière d'intégration des nouveaux arrivants au Canada.

iEDEC, qui saisit les renseignements sur les clients et les services du Programme d'établissement, est lié aux données sur les demandes d'immigration dans le SMGC, ce qui permet une ventilation selon ces caractéristiques pour tous les clients du Programme d'établissement. De plus, iEDEC recueille de l'information sur les activités qui ciblent les besoins de populations précises ayant des caractéristiques intersectionnelles, comme les nouveaux arrivants racialisés, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté 2ELGBTQI+.

Pour mieux comprendre les différences dans les résultats en matière d'établissement des nouveaux arrivants, en 2025-2026, IRCC continuera de recueillir des données au moyen des sources de données susmentionnées. Des modifications ont été apportées à ces outils, et continuent de l'être pour améliorer l'ACS Plus dans la mesure du possible. L'édition de 2024 du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants sera mise à jour afin de recueillir des renseignements supplémentaires sur la mesure dans laquelle l'emploi des nouveaux arrivants est proportionnel à la scolarité ou à l'expérience. Le sondage permettra également de recueillir des renseignements sur la sécurité alimentaire et les défis liés à l'établissement (y compris la question de savoir si le racisme et la discrimination ont joué un rôle dans les défis auxquels ils ont été confrontés). À compter de 2025-2026, iEDEC sera mis à jour pour tenir compte des changements apportés au Programme d'établissement dans le cadre de l'appel de propositions de 2024. Cela comprend la saisie de nouvelles données sur les services de gestion des cas fournis aux plus vulnérables, ainsi que la collecte de données pour les travailleurs de l'établissement dans les écoles, qui ciblent les nouveaux arrivants et les membres de leur famille à l'école primaire et secondaire. Les rapports de fin d'exercice 2025-2026 seront également mis à jour pour saisir les renseignements nécessaires liés aux nouvelles initiatives en matière d'équité instaurées dans le cadre de l'appel de propositions de 2024.

IRCC recueille également des renseignements auprès des fournisseurs de services et des partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) qui reçoivent des fonds au moyen de rapports annuels de fin d'exercice. Ces renseignements permettent à IRCC de cerner les défis et les réussites touchant divers groupes de clients, ainsi que de suivre les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en place. En outre, les PLI établissent des groupes de travail ou des tables sectorielles pour mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités ainsi que sur les actifs, les lacunes et les ressources qui ont été mis en place pour répondre aux besoins de diverses populations.

En 2025-2026, IRCC continuera de ventiler les données par âge au niveau des services. Toutefois, l'examen des résultats se limite aux personnes qui étaient âgées de 18 ans et plus lorsqu'elles ont répondu au sondage. Cela pourrait empêcher une analyse approfondie des résultats des services fournis aux populations plus jeunes.

Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports

Nom du programme : Citoyenneté

Objectif du programme : Le Programme de citoyenneté vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de citoyenneté.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Les considérations culturelles sont évaluées par la surveillance des résultats en matière de citoyenneté en fonction de l'analyse du pays de naissance et d'autres mesures socio-économiques à l'aide de données internes sur les demandes et appuyées par les données du recensement. Le Programme recueille également des données sur le sexe, l'âge et la langue au moyen du Sondage annuel sur l'expérience client d'IRCC. Les futures initiatives continueront d'utiliser la capacité du programme à rendre compte des répercussions selon le sexe et la diversité et, dans la mesure du possible, de recueillir d'autres données sur l'accessibilité, l'incapacité et l'ethnicité.

Nom du programme : Passeports

Objectif du programme : Le Programme de passeport vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de passeport.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Le programme recueille plusieurs éléments de données clés comme le sexe, la date de naissance et le lieu de naissance. D'autres données démographiques sur les clients, comme l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'ethnicité et la langue, sont recueillies dans le cadre du Sondage annuel sur l'expérience client. Cela permet de recueillir suffisamment de données sur l'ACS Plus à diverses étapes des interactions des clients avec le Programme.

Parallèlement à ce travail, le Programme de passeport est également à mettre en œuvre de nouvelles politiques qui visent à réduire les obstacles pour les clients en situation de handicap. Ces politiques officialisent une mesure provisoire qui permet aux employés du gouvernement du Canada de fournir de l'aide aux demandeurs qui ne peuvent pas remplir les formulaires de demande de titres de voyage par eux-mêmes en raison d'un handicap. En outre, le Programme a mis à jour et précisé ses procédures à l'intention des demandeurs qui présentent une demande au nom d'un membre de leur famille qui n'est pas en mesure de le faire par lui-même en raison de besoins en matière d'accessibilité. De plus, le Programme de passeport envisage de présenter des modifications au [Décret sur les passeports canadiens](#) pour tenir compte de ces changements. Ces modifications préciseront le cadre juridique pour la délivrance des passeports pour enfants, ce qui permettrait aux agents des passeports de préciser les directives lorsqu'ils trient les cas de divorce et de séparation.

Alors que le Programme se penche sur un examen complet des frais indiqués, afin de s'assurer qu'ils sont harmonisés avec l'avenir numérique du Programme, l'application de

l'ACS Plus sera essentielle pour s'assurer que les recommandations tiennent compte des considérations présentées.

Ces travaux se poursuivront en 2025-2026 tandis que le Programme de passeport met à jour ses politiques opérationnelles afin de rendre ses politiques et procédures plus équitables pour tous les Canadiens.

Services internes

Nom du programme : Communications

Objectif du programme : Le Secteur des communications se concentre en grande partie sur la façon dont il peut chercher à améliorer continuellement son plan de collecte de données pour appuyer l'ACS Plus. Cela comprend la collecte de données dans le cadre des fonctions de recherche sur l'opinion publique et de consultation/mobilisation.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : Les activités de recherche sur l'opinion publique (ROP) d'IRCC suivent les règles de gestion et de coordination de la recherche sur l'opinion publique, énoncées dans la Directive sur la gestion des communications, annexe C : Procédure obligatoire relative à la recherche sur l'opinion publique. En 2025-2026, IRCC continuera d'appliquer les plus récentes normes pour mener des recherches sur l'opinion publique en utilisant des questions démographiques normalisées dans le cadre de notre recherche qualitative et des sondages en ligne et par téléphone. Conformément à la Directive sur les données désagrégées et l'analytique d'IRCC, les sondages sur les ROP et les groupes de discussion d'IRCC, y compris, sans s'y limiter, l'étude de suivi annuelle, comprendront de nouveau des questions démographiques où les participants devront indiquer leur sexe (femme, homme, autre sexe, ne sait pas/refus), leur âge, leur handicap (certains projets), leur niveau de scolarité, leur ethnicité, leur statut économique, leur statut de citoyenneté, leur géographie (y compris la ruralité), leur langue, leur race et leur orientation sexuelle (certains projets).

Afin de réduire les obstacles et d'améliorer l'accessibilité, IRCC intègre divers points de vue à toutes les étapes du projet (conception du projet, conception des instruments de recherche, analyse et production de rapports) et recueil des données en utilisant de nombreux formats qui respectent les exigences d'un langage clair et simple (sondages par téléphone fixe et par téléphone cellulaire, sondages en ligne et groupes de discussion virtuels).

À compter de 2025-2026, nous continuerons d'offrir à nos intervenants et partenaires l'occasion de partager des considérations en matière d'équité dans le cadre d'importantes consultations et initiatives de mobilisation, comme cela a été fait au cours des dernières années. Afin d'améliorer continuellement ses services en ce qui concerne ses activités de consultation et de mobilisation, IRCC conservera une série de questions à la fin des consultations et sondages sur la mobilisation dans le cadre desquels on demandera aux intervenants et aux partenaires de formuler des commentaires sur le processus de

mobilisation lui-même ou de formuler des recommandations pour les futures initiatives de consultation ou de mobilisation.

Les travaux visant à diversifier et à élargir la portée des intervenants invités à assister ou à participer aux activités de consultation et de mobilisation du Ministère se poursuivent et devraient se poursuivre en 2025-2026. Depuis qu'il s'est engagé à mener ces travaux en 2022-2023, le Ministère a considérablement augmenté le nombre d'organismes 2ELGBTQI+, autochtones et confessionnels que nous avons mobilisés dans nos efforts de sensibilisation. Au cours de cette période, nous avons également adapté nos efforts de sensibilisation à l'intention de nos partenaires autochtones en particulier, avec des messages précis et des approches spécialisées en matière de mobilisation.

Le Ministère s'emploie activement à cerner, à éliminer et à éviter les obstacles dans ses activités de communication, à l'appui de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et de son objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1^{er} janvier 2040. IRCC demande de façon proactive aux participants de cerner les besoins de mesures d'adaptation lorsqu'ils mobilisent des intervenants et des partenaires externes, que ce soit dans le cadre d'activités virtuelles, hybrides ou en personne. Dans le cadre de nos efforts de mobilisation, nous continuerons d'offrir des services d'interprétation simultanée en français et en anglais, ainsi que des services en American Sign Language et en Langue des signes québécoise sur demande.

Nom du programme : Services de gestion et de surveillance – Vérification interne

Objectif du programme : Les vérifications aident à fournir une assurance, à éclairer la prise de décisions et à appuyer la responsabilisation. Au sein d'IRCC, l'équipe de vérification interne continue d'explorer les possibilités d'appuyer les travaux du Ministère en vue d'améliorer le leadership, la capacité, la formation et une solide fonction de remise en question en ce qui concerne la lutte contre le racisme, l'équité, la diversité et l'inclusion (AREDI) et l'ACS Plus.

Plan de collecte des données de l'ACS Plus : La fonction de vérification interne prévoit appliquer l'optique de l'AREDI et de l'ACS Plus aux importantes initiatives en cours ou à venir, aux processus organisationnels et à la prise de décisions dans le cadre des travaux menés par la Direction générale. Les possibilités d'application ont été cernées. Par exemple, en ce qui concerne la fonction de vérification, un secteur d'enquête consacré à l'évaluation de l'AREDI et de l'ACS Plus a été élaboré et mis en œuvre dans le cadre de tous les projets d'assurance de la vérification interne prévus à compter de 2024-2025.

L'objectif et le résultat prévu sont une évaluation plus rigoureuse de l'application de l'AREDI et de l'ACS Plus à l'échelle du Ministère, à l'appui d'une sensibilisation accrue, d'une meilleure intégration de l'AREDI et de l'ACS Plus dans la conception des programmes et des politiques, et d'une fonction de remise en question rigoureuse et systématique.

Une fois qu'une année complète de données aura été recueillie, les résultats seront compilés et analysés pour établir si des données suffisantes ont été obtenues pour permettre de formuler des observations adéquates et pertinentes en ce qui concerne l'application de l'AREDI et de l'ACS Plus à l'échelle du Ministère et des recommandations subséquentes visant à combler les lacunes et les possibilités cernées.